

AMA - Inscriptions et Tarifs 2021-2022

Calendrier des inscriptions

Du 1^{er} juin au 6 juillet : réinscription des élèves de l'AMA (inscrits en 2020-2021 à l'AMA)

Que vous souhaitiez poursuivre les mêmes disciplines que cette année, ou que vous souhaitiez changer, vous avez la possibilité de vous réinscrire dès maintenant : votre demande sera alors traitée en priorité sur les nouvelles inscriptions.

A partir du 1^{er} septembre : Nouvelles inscriptions

Samedi 4 septembre (date à confirmer) : Forum des associations d'Arradon

Venez rencontrer l'équipe de l'AMA (professeurs et bénévoles) et poser toutes vos questions !
L'inscription sur place sera possible.

Lundi 13 septembre : début des cours

Procédure de réinscription ou d'inscription :

- 1- Contacter le ou les professeurs concernés <http://www.arradon-musique.fr/equipe/equipe-enseignante/>
- 2- Remplir la fiche d'inscription 2021-2022
- 3- Déposer cette fiche et le règlement dans la boîte aux lettres de l'AMA – place du souvenir, à droite de la salle du souvenir.

Le 1^{er} chèque ne sera encaissé qu'en octobre 2021.

Pour les inscriptions en cours DUO, deux possibilités :

- Votre professeur a déjà un binôme pour votre cours : inscrivez son nom dans la case « Préférence » de votre fiche.
- Votre professeur n'a pas encore de binôme pour votre cours : inscrivez « PD » (pour Préférence Duo) ou « UD » (pour Uniquement Duo) dans la case « Préférence » de votre fiche d'inscription et joignez le règlement d'un cours SOLO. A la rentrée :
 - o Un binôme compatible avec votre profil s'inscrit : nous vous rembourserons la différence de montant SOLO/DUO
 - o Aucun binôme compatible ne s'est inscrit : nous vous rendrons votre chèque si vous ne souhaitez pas vous inscrire en SOLO.

Aucune inscription non validée par le ou les professeurs concernés ou sans paiement ne sera traitée.

Tarifs

Les tarifs varient selon la durée et l'activité demandée. Vous les retrouverez sur la fiche d'inscription 2021-2022. L'adhésion annuelle à l'AMA est de 30€ par famille. Elle est obligatoire.

Une aide financière peut vous être apportée par la mairie, sous condition de ressources. N'hésitez pas à la demander !

Pour plus d'info www.arradon.com/Education-jeunesse/Aide-aux-jeunes

Date et lieux des cours

Les cours auront lieu du 13 septembre 2021 au 18 juin 2022, hors vacances scolaires, soient 32 semaines de musique.

Ils se déroulent à Arradon, sur la place du souvenir (bâtiment en face de la Poste), ou à la salle Saint Pierre.

Si les conditions sanitaires nécessitaient la fermeture des bâtiments, les cours d'instruments et de chant et la formation musicale seraient poursuivis à distance.

Nous ne pouvons vous garantir à ce jour la poursuite des ateliers et de l'éveil. Si ces enseignements étaient annulés par l'AMA, vous seriez totalement remboursés pour les séances non dispensées.

Pour encore plus de musique Pensez au Réseau TEMPO !

L'AMA fait partie du réseau TEMPO. Chaque adhérent recevra une carte personnelle lui permettant de bénéficier de toute l'offre de ce réseau.

Pour plus d'info : <https://www.decllic-gmvagglo.fr/loffre-tempo>

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter :

Via le site : <http://www.arradon-musique.fr/nous-contacter/>

Ou par téléphone au 06 70 73 63 86 (Yannick – coordinateur pédagogique)